



JOURNAL MUNICIPAL

JUIN 2011

LE PACOMIEN

VOLUME 16 NO 09



Fête nationale

Programmation officielle
Les 23 et 24 juin 2011

Décorez ! Soyez de la Fête !

23 juin – Souper Hot-Dog, Spectacles musicaux et Feu de joie au Parc de la Station Plein air

- 18h00 - *Sébastien Guimond en musique*
Souper Hot Dog (produits fumés de Saint-Gabriel) + brochettes de porc
- 20h00 - *M.A.D.E. (Frédéric Lee) en musique*
Discours patriotique
- 23h30 - *François Martin en musique*

24 juin - Animation familiale et dîner communautaire au Parc de l'Action (Patinoire)

- 12h00 - *Dîner communautaire (buffet froid – cartes en vente)*
- 13h00 à 16h00 -
 - *Animation familiale, Musique D.J. Frédéric Lee*
 - *Inscriptions au terrain de jeux, Maquillage*
 - *Vitrine sur nos artisans locaux – kiosques d'exposition*
 - *« Ti-Jean Gagnon... » - Conteur thématique*
 - *Volleyball, jeux pour enfants, tombola, etc...*

ENTREZ DANS LA LÉGENDE

FETENATIONALE.QC.CA

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL LE MARDI 5 JUILLET 2011 À 20H00

MOT DU COORDONNATEUR EN LOISIR INTERMUNICIPAL

Bonjour,

Depuis plusieurs mois, les agentes de développement de Mont-Carmel, Saint-Gabriel-Lalemant et Saint-Pacôme ont collaboré ensemble afin de mettre sur pied un projet de redynamisation des trois milieux. Au début février, avec beaucoup de travail et de dévouement, les trois agentes de développement ont su donner le coup d'envoi à ce projet.

Je suis le nouveau coordonnateur en loisir intermunicipal des trois municipalités et je suis très heureux de me joindre à ces équipes de travail. Je suis technicien en intervention en loisir diplômé depuis quelques années et j'ai cumulé de l'expérience en organisation d'événements communautaires, touristiques et sportifs. De plus, j'ai développé une expertise dans le monde du bénévolat.

J'aurai comme mandat principal de redynamiser les loisirs dans les municipalités de Mont-Carmel, Saint-Gabriel-Lalemant et de Saint-Pacôme pour la clientèle des 0 à 17 ans. Plus précisément, je vais faire la promotion des loisirs existants dans les municipalités; maximiser les infrastructures des trois municipalités et également, soutenir les comités de loisir.

N'hésitez pas à me contacter au bureau municipal de Saint-Gabriel-Lalemant pour vos suggestions ou vos commentaires. En tout temps, vous pouvez également communiquer avec votre agente de développement pour obtenir plus d'information sur nos activités.

Au plaisir de se rencontrer lors d'une activité !



Martin Couture

Coordonnateur en loisir intermunicipal

Tél. : 418 852-2801

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

NOUS RECRUTONS !!!

Le Comité de développement de Saint-Pacôme est la recherche d'un nouveau membre pour compléter son équipe de bénévoles.

Le Comité de développement a pour mission d'assurer la mise en œuvre du plan de développement 2009-2014 dont s'est dotée la Municipalité. Ce plan de développement vise à orienter les projets et réalisations de la Municipalité vers un développement cohérent et harmonieux.

Pour l'année à venir, le comité s'est donné pour priorité d'accroître le rendement de la Municipalité auprès de l'Association des plus beaux villages du Québec et d'assurer le remplacement des affichages municipaux aux entrées du village.

Ces priorités s'ajoutent aux actions courantes du comité.

Pour obtenir plus d'information sur le Comité ou pour soumettre votre candidature bénévole, contactez M. Réjean Pelletier, président, au 418-852-2356.



Desjardins

Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social

7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

RALLYE VENTE DE GARAGE



Le Rallye ventes de garage aura lieu le samedi 25 juin cette année.

Les personnes intéressées à tenir une vente de garage sont invitées à s'inscrire auprès de leur Municipalité. Un permis de vente de garage sera émis au coût de 5 \$. Ce permis vous permettra notamment d'être inclus dans la carte des trajets des ventes au sein des Municipalités de Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle.

La Caravane CHOX sera également de la partie. Un animateur circulera dans les Municipalités participantes et effectuera des visites surprises chez certains participants pour faire la promotion des articles en vente et animer l'événement.

Les personnes intéressées à connaître le trajet des ventes sont invitées à se procurer la carte du circuit auprès de leur Municipalité ou le jour même, auprès des participants. Pour s'inscrire : 418-852-2356

Avis aux citoyens de Saint-Pacôme.

Suite à l'adoption du règlement numéro 262, les contribuables devront se procurer, **obligatoirement**, un bac bleu pour la récupération et un bac vert pour les vidanges, et ce, pour le premier janvier 2012. Nous vous invitons à faire connaître vos besoins avant le vendredi 2 septembre 2011, afin de pouvoir demander des soumissions avec d'autres municipalités de la MRC de Kamouraska et ainsi bénéficier d'un pouvoir d'achat plus grand afin d'obtenir de meilleurs prix. Communiquez vos besoins au 418-852-2356.



Les rappels du directeur général

- Depuis peu nous avons le règlement # 259 qui stipule ce qui suit : « Les garages temporaires seront autorisés seulement entre le 15 octobre et le 30 avril ». Nous avons récemment identifié les contrevenants et des actions seront prises sou peu. Afin d'éviter ce genre de situation, je vous invite à vous y conformer.
- Je constate aussi qu'il y a des gros rebus dans vos ordures. Dernièrement j'ai vu des bibliothèques, matelas et même une bicyclette. Je vous rappelle que les écocentres de la région sont là pour ce genre de rebus. Lors de la dernière séance du conseil, nous avons adopté le règlement # 262 qui sera beaucoup plus restrictif sur le contenu des déchets qui seront ramassés. Je vous invite à en prendre connaissance.
- Le nettoyage des rues accuse un retard. Après communication avec le sous-traitant retenu pour cette tâche, il nous informe que les mauvaises conditions météo du mois de mai ont retardé ses opérations d'un mois. Il devrait tout de même être avec nous sous peu.
- Je tiens à vous informer que des travaux débuteront bientôt sur la rue Galarneau (Brise-culotte) ainsi que sur le rang de la Côte-Norbert.
- Les travaux du rang de la Canelle se termineront dans les prochaines semaines. Quelques petits détails sont à régler. Je remercie les citoyens qui ont vécu dans les travaux depuis l'an dernier de leur patience. Bientôt les limites de vitesse seront ajustées afin que la S.Q. puisse effectuer un contrôle sur ceux qui prennent cette artère pour une piste de course.

Merci beaucoup de votre compréhension.

Frédéric Lee, directeur général, Municipalité de Saint-Pacôme



**LES HABITATIONS SAINT-PACÔME
RÉSIDENCE DU LYS D'ARGENT
18, RUE MARTIN, SAINT-PACÔME (QUÉBEC) G0L 3X0
418-852-2525**

**RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES
LOGEMENTS À LOUER**

À louer immédiatement un studio 2 ½ situé au rez-de-chaussée et un logement de 3 ½ situé au 1^{er} étage incluant les services suivants : 2 repas par jour (dîner et souper), collation en après-midi. Service de buanderie et d'entretien ménager, électricité, service de câblodistribution, système de surveillance électronique (près du lit et dans la salle de bain). Interphone à l'entrée du logement. **Veillez noter que le 1^{er} septembre prochain nous aurons à louer au 1^{er} étage un logement de 3 ½, incluant tous les services énumérés ci-haut.**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec : Suzanne Dubé, directrice générale au numéro suivant : 418-852-2525.

JOURNÉE PORTES OUVERTES



**LES HABITATIONS SAINT-PACÔME
RÉSIDENCE DU LYS D'ARGENT
vous invite
à sa JOURNÉE PORTES OUVERTES
LE VENDREDI 24 JUIN 2011
de 14 h à 16h**

**De plus, il y aura
BÉNÉDICTION DE LA RÉSIDENCE
à 14 h**

**RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES AUTONOMES
ET SEMI-AUTONOMES
BIENVENUE À TOUS
IL NOUS FERA PLAISIR DE VOUS RENCONTRER**

18, RUE MARTIN, SAINT-PACÔME 418 852-2525

3446R-23-11

Le Focus



Cueillette de bouteilles et de canettes

Quand : les dimanches 26 juin et 3 juillet 2011

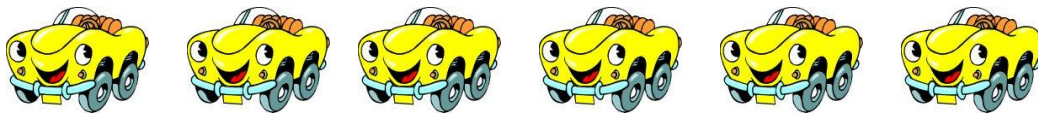
Où : dans le village de Saint-Pacôme

Heures : 13h00 à 16h30

Pourquoi : activité de financement pour la maison des jeunes de Saint-Pacôme

***Vous pouvez laisser vos bouteilles et vos canettes sur votre galerie si vous êtes absent ou vous pouvez même venir les porter en tout temps les vendredis soir à la maison des jeunes entre 19h et 23h.**

Merci de nous encourager!!!



Lave-O-ton

Quand : le samedi 16 juillet et le dimanche 17 juillet 2011

Où : dans le village de Saint-Pacôme (possibilité de deux endroits à confirmer : il y aura des affiches dans les dépanneurs et dans le village pour vous les indiquer le moment venu)

Heures : 10h00 à 16h00

Pourquoi : activité de financement pour la maison des jeunes de Saint-Pacôme

Cette activité sera entre de bonnes mains... N'hésitez donc pas à venir faire laver votre automobile au modique prix de 4\$, et ce, pour nous aider dans notre financement!!!

MERCI!



Capsule verte Comme neuves

Pour enlever les rayures sur vos chaussures de cuir,
étalez un peu de dentifrice sur la zone à traiter et frottez avec un chiffon doux.
Enlevez le surplus de pâte avec un chiffon humide et... à demain soir...



DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 3 et 16 mai 2011

123.05.11 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance régulière du 3 mai 2011 soit accepté tel que présenté.

124.05.11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 AVRIL 2011

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 5 avril 2011 soit adopté tel que présenté.

125.05.11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 AVRIL 2011

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2011 soit accepté tel que modifié.

126.05.11 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 AVRIL 2011

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 26 avril 2011 soit accepté tel que lu et présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

128.05.11 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 261 PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu plusieurs demandes pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout de la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE le coût estimé est de trois cent cinquante mille dollars (350 000,00 \$) pour le prolongement des services sur la rue de la Pruchière;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 5 avril 2011;

ATTENDU QUE des problèmes d'égouts sanitaires sont présents dans ce secteur ainsi que des problèmes de puits contaminés et d'odeurs;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre, et résolu à la majorité des membres présents que le règlement suivant, portant le numéro 261 soit adopté.

Règlement pourvoyant un emprunt de trois cent cinquante mille dollars (350 000,00 \$) pour la réalisation des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sanitaires de trois cents mètres (300) sur la rue de la Pruchière sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme.

ARTICLE 1 BUT ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de collecte des eaux usées sur une longueur approximative de trois cents (300) mètres linéaires, la mise en place d'une conduite d'eau sur une longueur de trois cents (300) mètres linéaires, la construction des entrées de service d'égout domestique, la réfection complète de la structure de la chaussée d'une partie de la rue de la Pruchière sur une longueur approximative de trois cent cinquante (350) mètres.

ARTICLE 2 DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas trois cent cinquante mille dollars (350 000,00 \$) incluant les frais techniques, les frais administratifs, les frais légaux, les frais de négociation de l'emprunt, l'intérêt sur emprunt temporaire et toutes autres dépenses.

ARTICLE 3 ACQUISITION DES DROITS DE PASSAGE ET AUTRES

Le Conseil est autorisé à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tous les terrains nécessaires, servitudes et droits nécessaires à la réalisation des présents travaux. Les titres requis seront précisés ultérieurement par résolution si nécessaire.

ARTICLE 4 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de trois cent cinquante mille dollars (350 000,00 \$) remboursables sur vingt (20) ans pour la quote-part de la Municipalité et selon les échéances prévues aux critères administratifs des programmes d'aide pour le versement des subventions.

ARTICLE 5 IMPOSITION FISCALE À L'ENSEMBLE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, et ce, dans une proportion de quinze pour cent (15 %), il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 IMPOSITION FISCALE AUX SECTEURS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, et ce, dans une proportion de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), il est exigé par le présent règlement et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur desservi par les réseaux d'aqueduc et égout et par le prolongement des réseaux d'aqueduc et égout, est décrit en détail à l'annexe « B », une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables à l'intérieur du bassin de taxation.

ARTICLE 6.1 UNITÉS DE BASE

Unités de base utilisées pour le remboursement des coûts d'immobilisation, incluant les frais contingents et les taxes inhérentes aux travaux décrits précédemment.

Catégorie

-Résidentiel (1 logement et plus)	Voir article 6.2
-Terrain vacant	0,5
-Terrain vacant situé dans la zone d'extension rues Garneau et Meunier	1,0
-Terrain vacant situé dans la zone de prolongement du réseau jusqu'à la limite de la zone industrielle au sud de la route 230	1,0
- Terrain vacant situé dans la rue Plourde	1,0
-Chalets	0,5
-Maisons mobiles	1,0
-Ébénisterie	1,0
-Salons funéraires	1,0
-Bureau de poste –	
-Édifice de communications	1,0
-Centre jardin	1,0
-Salon de coiffure	1,0
-Salon de coiffure dans une résidence du propriétaire	1,5
-Autres commerces, services et services professionnels	1,0
-Usage commercial de services et de services professionnels	

<p>dans un bâtiment résidentiel non spécifiquement mentionné dans le présent règlement 1,0</p> <p>-Maison de chambre-pensions comptant entre une (1) et cinq (5) chambres 1,0</p> <p>-Maison de chambres comptant entre 11 à 13 2,5</p> <p>14 à 16 3,0</p> <p>17 à 19 3,5</p> <p>-Maison de chambres –pensions comptant entre six (6) et dix (10) chambres 2,0</p> <p>-Centre touristique(toute installation sanitaire mixte qui fait partie d'un site à vocation touristique) 2,5</p> <p>-Scierie, séchoirs 1,0</p> <p>-Poissonnerie 1,5</p> <p>-Hôtels avec bar et salle à manger seuls 1,5</p> <p>-Restaurants saisonniers 1,5</p> <p>-Compagnies de transport 2/garage 1/édifice à bureau</p> <p>-Industries manufacturières :</p> <p>1 à 5 employés 1,0</p> <p>6 à 10 employés 1,5</p> <p>11 à 20 employés 2,0</p> <p>21 à 30 employés 2,5</p> <p>31 et plus 3,0</p> <p>-Institutions financières :</p> <p>1 à 4 employés 1,0</p> <p>5 à 9 employés 1,5</p> <p>10 employés et plus 2,5</p> <p>-Garages 2,0</p> <p>-Garage – stations-services 2,0</p> <p>-Garage – peintures/soudure/débosselage/ essence 2,0</p> <p>-Restaurants 2,0</p> <p>-Magasin général 2,0</p> <p>-Épiciers – bouchers 2,0</p> <p>-Épiciers – dépanneurs 2,0</p> <p>-Salle de quilles 2,0</p> <p>-Lave-autos 2,5</p> <p>-Garages – ventes automobiles 3,0</p> <p>-Fermes avicoles 3,0</p> <p>-Fermes laitières 4,0</p> <p>-Hôtels avec motels, restaurants et bar 4,0</p>	
---	--

Dans le cadre du présent règlement, la terminologie « terrain vacant » signifie terrain :

a) qui est desservi par les égouts sanitaire et pluvial ou l'aqueduc et dont les dimensions et la superficie du terrain correspondent aux dimensions minimales exprimées dans le règlement de zonage en vigueur à l'égard de la zone où se situe le terrain et qui peut être construit, selon les exigences dudit règlement.

ARTICLE 6.2 UNITÉ DE BASE RÉSIDENTIELLE

Unité résidentielle :

- L'unité de référence de base est celle d'une résidence unifamiliale qui égale un (1,0) (vacant ou non).
- Pour chaque immeuble de plus d'un (1) logement jusqu'à trois (3) logements : unité de base pour un immeuble un (1) logement (1.0) plus 0,8 unité pour chaque logement supplémentaire.
- Pour chaque immeuble de plus de trois (3) logements jusqu'à cinq (5) logements :

unité de base pour un immeuble trois (3) logements (2,6) plus 0,7 unité pour chaque logement supplémentaire.

d) Pour chaque immeuble de plus de cinq (5) logements jusqu'à huit (8) logements : unité de base pour un immeuble cinq (5) logements (4,0) plus 0,5 unité pour chaque logement supplémentaire.

e) Pour chaque immeuble de plus de huit (8) logements : unité de base pour un immeuble huit (8) logements (5,5) plus 0,13 pour chaque logement supplémentaire.

ARTICLE 7 APPROPRIATION AUTORISÉE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT SI LE MONTANT DÉPENSÉ EST PLUS ÉLEVÉ

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 CONTRIBUTION OU SUBVENTION POUVANT RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

129.05.11 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME POUR ASSISTER À LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT D'IMPÔT FONCIER

ATTENDU QUE des dossiers pour vente pour défaut de paiement d'impôt foncier ont été envoyés à la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit obligatoirement avoir un représentant lors de la vente pour défaut de paiement d'impôt foncier ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Gervais Lévesque, maire, soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme lors de la vente pour défaut de paiement d'impôt foncier.

130.05.11 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2010 – OFFICE D'HABITATION DE SAINT-PACÔME

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de l'Office

municipal d'habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	47 508 \$
DÉPENSES	
Administration	12 729 \$
Conciergerie et entretien	8 590 \$
Énergie, taxes, assurances et sinistres	26 492 \$
Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)	16 826 \$
Financement/Contrepartie Immobilière SHQ	40 459 \$
Services à la clientèle	592 \$
Total des dépenses	105 688 \$
DÉFICIT	58 180 \$
Partage du déficit	
SHQ 90%	52 362 \$
Municipalité 10%	5 818 \$

131.05.11 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

ATTENDU la tenue du congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 8-9 et 10 juin prochains;

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de défrayer les frais d'inscription de M. Frédérick Lee, directeur général, au montant de quatre cent cinquante dollars (450,00 \$) plus les taxes ainsi que les dépenses s'y rattachant pour qu'il assiste au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 8-9 et 10 juin prochains au Centre des congrès de Québec

132.05.11 ACCEPTATION DE LA TARIFICATION 2011 – CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE l'inscription au Camp de jour 2011 se fera le 24 juin pour les activités du 27 juin au 12 août 2011, ce qui représente sept (7) semaines;

ATTENDU QUE les activités régulières du Camp de jour se tiendront de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 ;

ATTENDU QUE deux (2) animateurs seront d'office de 7h30 à 8h30, 11h30 à 13h00 et de 16h00 à 17h30 pour le service de garde ;

ATTENDU QUE la moitié des frais d'inscription au Camp de jour devront être acquittés d'au moins la moitié lors de l'inscription et la balance au plus tard le 15 juillet, sans quoi, l'enfant se verra refuser l'accès au Camp de jour ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'établir la tarification du Camp de jour 2011 comme suit :

Sans service de garde	Résident (s)	Non-résident(s)
1 enfant	110.00 \$	205.00 \$
2 enfants	150.00 \$	305.00 \$
3 enfants et plus	190.00 \$	405.00 \$
À la journée	10.00 \$	15.00 \$
À la semaine	40.00 \$	55.00 \$
Avec service de garde		
1 enfant	230.00 \$	340.00 \$
2 enfants	270.00 \$	440.00 \$
3 enfants et plus	315.00 \$	540.00 \$
À la journée	15.00 \$	20.00 \$
À la semaine	55.00 \$	70.00 \$

133.05.11 ACCEPTATION DU BUDGET 2011 – CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme offrira encore cette année le service d'un Camp de jour pour nos jeunes;

ATTENDU QUE la Politique familiale a pour but d'apporter un soutien aux familles et de créer un environnement favorable à leur épanouissement;

ATTENDU QUE notre directeur général, M. Frédérick Lee, nous présente le budget d'opération suivant pour l'été 2011 :

Revenus	Nb	Prix	Total
Inscriptions résidents sans services (*)	40	90.00 \$	3 600.00 \$
Inscriptions résidents avec services	10	230.00 \$	2 300.00 \$
Inscriptions non-résidents sans services	4	200.00 \$	800.00 \$
Inscriptions non-résidents avec services	1	335.00 \$	335.00 \$
Frais aux activités spéciales non-participants	30	15.00 \$	450.00 \$
Contributions municipalité sur salaires	1	17 427.98 \$	17 427.98 \$

Commandite Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle	1	400.00 \$	400.00 \$
Commandite Club optimiste de Saint-Pacôme	1	250.00 \$	250.00 \$
Subvention personne handicapée	1	1 500.00 \$	1 500.00 \$
Programme Emplois d'Été Canada	320	4.50 \$	1 440.00 \$
Total			28 502.98 \$
Dépenses	Nb	Prix	Total
Salaire coordonnateur(trice) avec charges	8	494.50 \$	3 956.00 \$
Salaire animateurs(trices) avec charges	7	2 831.16 \$	19 818.09 \$
Fournitures pour animation	7	60.00 \$	420.00 \$
Voyages	7	290.00 \$	2 030.00 \$
T-Shirts (**)	68	15.00 \$	1 020.00 \$
Équipements et jeux	3	100.00 \$	300.00 \$
Ordinateur usagé	1	400.00 \$	400.00 \$
Divers (2%)			558.88 \$
Total			28 502.98 \$

(*) : Moyenne en raison des forfaits pour les familles

(**): Très pratique lors des sorties de groupe dans des endroits achalandés, facilite la sécurité

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le budget d'opération pour le Camp de jour 2011 tel que présenté.

134.05.11 ENGAGEMENT DU PERSONNEL 2011 – CAMP DE JOUR

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'engagement du personnel suivant pour le Camp de jour 2011 au salaire convenu :

Coordonateur(trice) :

Vanessa Tanguay

Animateurs(trices) :

Jiny Vincent

Louis-Charles Baker

Laurence FrèveStéphanie Pelletier Lamarre

Josiane Paturel

Animateur(trice) spécialisé(e) :

Alexandra Hudon

Aide-animateur(trice) :

Mélissa Brochu

135.05.11 AUTORISATION DE PAIEMENT VIDÉOTRON – PROJET DE RÉFECTION DU RANG DE LA CANELLE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de recommander le paiement du compte de Vidéotron pour le déplacement du réseau dans le cadre du projet de réfection du rang de la Canelle au montant de trente-deux mille huit cent soixante et un dollar et quarante-neuf cents (32 861.49 \$) taxes incluses.

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME DORIS PARENT ET M. JEAN SANTERRE

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME DORIS PARENT ET M. JEAN SANTERRE

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

136.05.11 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – MME JACQUELINE PROULX – 117 RUE GALARNEAU

ATTENDU QUE Mme Jacqueline Proulx a présenté une demande de permis pour la réfection de la toiture de sa résidence;

ATTENDU QUE la propriété de Mme Jacqueline Proulx est située à l'intérieur de la zone du PIA (Plans d'Implantation et d'Intégration architecturale) et que Mme Proulx veut remplacer le recouvrement d'amiante de sa toiture par de la tôle Super Vic de couleur fusain;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent à la Municipalité de Saint-Pacôme d'autoriser M. Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre le permis de

rénovation à Mme Jacqueline Proulx avec la restriction suivante :

QUE la toiture de la résidence de Mme Jacqueline Proulx soit munie de garde-neige ou arrêts de neige étant donné que la neige et la glace accumulées sur sa toiture l'hiver se déversent directement sur le trottoir et représente un danger pour les gens qui circulent sur le trottoir;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre le permis de rénovation à Mme Jacqueline Proulx avec la restriction suggérée par le comité consultatif d'urbanisme.

137.05.11 BUDGET SOCCER ÉTÉ 2011

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le budget proposé pour la formation d'équipes de soccer pour l'été 2011 dans la Municipalité de Saint-Pacôme.

REVENUS	Nbre	Prix	Total
Inscriptions	20	40.00 \$	800.00 \$
Apport École de la Pruchière (buts)	2	285.00 \$	570.00 \$
Apport Municipalité Saint-Pacôme	1	637.20 \$	637.20 \$
Total			2 007.20 \$
DÉPENSES			
Salaire responsable technique (4 hrs/10 sem.)	40	11.00 \$	440.00 \$
Charges salariales			79.20 \$
Formation	1	100.00 \$	100.00 \$
Ballons	10	15.00 \$	150.00 \$
Buts	2	285.00 \$	570.00 \$
Filet pour ballons	1	8.00 \$	8.00 \$
Sifflet	2	7.00 \$	14.00 \$
Timer	1	10.00 \$	10.00 \$
Gourdes	12	3.00 \$	36.00 \$
Chandails d'équipe	20	28.00 \$	560.00 \$
Chandails d'arbitre	2	20.00 \$	40.00 \$
Total			2 007.20 \$

138.05.11 OUVERTURE D'UN POSTE DE REMPLACEMENT DE JOURNALIER SAISONNIER

ATTENDU QUE M. Gilles Michaud, employé municipal à titre de journalier saisonnier est présentement en arrêt de travail pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE les travaux saisonniers débiteront bientôt;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'un poste de journalier saisonnier occasionnel soit ouvert en remplacement de M. Gilles Michaud pour une période indéterminée;

QUE M. Frédérick Lee, directeur général, et Messieurs Nicholas Ouellet et Robert Bérubé, conseillers municipaux, forment le comité de sélection pour l'embauche d'un journalier saisonnier occasionnel.

139.05.11 ACTE DE RÉPARTITION POUR LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU DRAPEAU

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;

QUE la répartition de la MRC de Kamouraska est à titre indicatif dans ce dossier;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme appuie les travaux d'entretien sur le cours d'eau Drapeau prévus par la MRC et partagera les frais qui s'y rattachent avec la Municipalité de Rivière-Ouelle à raison du montant trois mille soixante-sept dollars (3 067.00 \$) représentant 75,77% des coûts des travaux.

140.05.11 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2010 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport financier 2010 de la Municipalité de Saint-Pacôme soit adopté tel que présenté par la firme comptable Mallette de Saint-Pascal.

141.05.11 AUTORISATION DE SIGNATURE- RAPPORTS COMPTABLE 2010

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Frédérick Lee, directeur général, à signer les rapports comptables 2010 présentés par la firme comptable Mallette de Saint-Pascal.

142.05.11 MANDAT VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011 – REDDITION DES COMPTES

ATTENDU QUE la Municipalité doit produire la reddition de compte incluant un bilan de la gestion des matières résiduelles au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le vérificateur externe doit attester que la Municipalité s'est conformée aux exigences du programme de subventions et que les sommes ont été allouées à des dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention du programme, conformément à l'énoncé de la section 6 du programme ;

ATTENDU QU'une firme d'experts comptables doit être mandatée pour faire les vérifications comptables pour l'année 2011 ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater

la firme Mallette pour effectuer la reddition des comptes incluant un bilan de la gestion des matières résiduelles au ministère concerné dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles ainsi que pour faire les vérifications comptables pour l'année 2011.

143.05.11 BRIGADE DES POMPIERS DE RIVIÈRE-OUELLE/ST-DENIS – SOUPER BBQ

ATTENDU QUE la Brigade des pompiers de Rivière-Ouelle/St-Denis en collaboration avec la brigade des pompiers de Saint-Pacôme/Saint-Gabriel est à l'organisation de la 25^e édition de son traditionnel souper BBQ;

ATTENDU QUE la Brigade des pompiers de Rivière-Ouelle/St-Denis fait appel à notre générosité et souhaite notre participation à leurs activités;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme participe au souper BBQ de la Brigade de pompiers de Rivière-Ouelle/St-Denis par l'achat de deux (2) cartes pour le souper au coût de douze dollars (12,00 \$) chacune et de remettre deux (2) chandails de la Municipalité pour les tirages de prix de présence.

144.05.11 CLUB DE GOLF ST-PACÔME – 40 ANS

ATTENDU QUE le Club de Golf St-Pacôme fête cette année ses 40 ans d'existence;

ATTENDU QUE le Club de Golf St-Pacôme nous offre la possibilité de nous associer à leurs fêtes en devenant un partenaire de choix;

ATTENDU QU'un plan des diverses options de partenariat nous est présenté;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents, que pour les 40 ans du Club de Golf St-Pacôme, la Municipalité de Saint-Pacôme deviendra un partenaire « Argent » pour une contribution de cinq cents dollars (500,00 \$).

145.05.11 CLD DU KAMOURASKA – RENDEZ-VOUS DES VISIONNAIRES

ATTENDU QUE le Centre local de développement du Kamouraska tient le samedi 28 mai prochain, Le Rendez-Vous des Visionnaires;

ATTENDU QUE ce Rendez-Vous nous permet de constater l'ampleur des efforts et des énergies qui sont déployés par les organismes, entreprises, institutions et municipalités du Kamouraska;

ATTENDU QUE ce Rendez-Vous se veut un rendez-vous de reconnaissances;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la

Municipalité de Saint-Pacôme paie l'inscription pour deux (2) personnes au coût de quatre-vingt-dix dollars (90,00 \$) par personne taxes incluses pour participer au Rendez-Vous des Visionnaires le samedi 28 mai 2011 à 17 heures à la Salle André-Gagnon de La Pocatière.

146.05.11 GROUPE D'ENTRAIDE EN ALLAITEMENT MATERNEL DU KAMOURASKA « LES P'TITS GOBE-LAIT » - DEMANDE DE DON

ATTENDU QUE le groupe d'entraide à l'allaitement maternel « Les P'tits Gobe-Lait » informe et soutient les parents qui ont choisi l'allaitement maternel comme mode d'alimentation pour leur nouveau-né depuis près de 13 ans;

ATTENDU QUE le financement reçu du CSSSK est insuffisant pour le maintien de leurs activités et services qui sont totalement gratuits pour la clientèle;

ATTENDU QUE leur mission est de s'assurer de donner toutes les chances possibles au nouveau-né pour qu'il ait un meilleur départ dans la vie;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au groupe d'entraide d'allaitement maternel « Les P'tits Gobe-Lait ».

147.05.11 CLUB GYMNASTIQUE GYMAGINE INC. – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE le Club de gymnastique Gymagine de La Pocatière prépare actuellement son spectacle de fin d'année pour 130 gymnastes de la région le 28 mai prochain;

ATTENDU QUE cette activité s'avère très importante pour le Club Gymagine en ce qui concerne la valorisation des gymnastes et la promotion de la gymnastique auprès des jeunes;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Club de gymnastique Gymagine de La Pocatière afin de permettre l'organisation de leur spectacle de fin d'année.

148.05.11 JUDO LA POCATIÈRE – DEMANDE DE DON

ATTENDU QUE le Club de Judo-La Pocatière en est à sa 35^{ème} saison;

ATTENDU QUE dès la saison 2011-2012 le Club de Judo- La Pocatière ne pourra plus poursuivre ses activités dans le local qu'il occupait depuis 35 ans à l'ITA de La Pocatière;

ATTENDU QUE le Club de Judo-La Pocatière sera relocalisé dans des espaces de l'école St-Charles en attendant le dénouement d'un dossier d'infrastructures;

ATTENDU QUE devant la nouvelle situation qui s'annonce, le Club de Judo-La Pocatière devra faire face à des besoins plus grands;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Club de Judo-La Pocatière afin de l'aider à continuer le développement de nos jeunes judokas.

149.05.11 L'ARC-EN-CIEL DU CŒUR – DEMANDE DE DON

ATTENDU QUE l'Arc-en-ciel du Cœur est un organisme à but non lucratif qui vient en aide aux personnes qui vivent avec des problèmes cardiaques, de même qu'à leurs proches;

ATTENDU QU'il y a des coûts dont leur organisme doit s'acquitter même si le travail est exécuté en grande partie par des bénévoles;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de cinquante dollars (50,00 \$) à l'Arc-en-ciel du Cœur.

150.05.11 PROJEKTION 16-35/PLACE AUX JEUNES – DEMANDE DE DON

ATTENDU QUE le comité organisateur du 20^e anniversaire de Place aux jeunes Kamouraska invite présentement des organisations à s'associer à ses festivités;

ATTENDU QUE depuis 20 ans, une centaine de jeunes se sont installés au Kamouraska après être passés par les services du programme Place aux jeunes Kamouraska;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents qu'on don de vingt-cinq dollars (25,00 \$) soit fait à Projektion 16/35 afin d'unir nos forces pour peupler de gens dynamiques le Kamouraska.

151.05.11 TRANS-APTE INC. – RÉAJUSTEMENT DE LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2010

ATTENDU QUE les coûts d'exploitation reliés au transport pour l'année 2010 sont plus élevés;

ATTENDU QUE suite à une révision du calcul prévu selon les critères du Ministère du Transport les coûts s'avèrent plus élevés;

ATTENDU QUE le réajustement de la tarification des contributions municipales au transport adapté pour l'année 2010 a été présenté à la table des Maires lors de la réunion du 13 avril dernier et suite à l'acceptation de ceux-ci;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à procéder au paiement du surplus à payer de quatre cent quatre-vingt-quatre dollars (484,00 \$) à Trans-apte inc..

152.05.11 CHAMBRE DE COMMERCE KAMOURASKA-L'ISLET – COTISATION ANNUELLE 2011-2012

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce Kamouraska-L'Islet nous transmet notre renouvellement pour la prochaine année;

ATTENDU QUE notre adhésion nous donne la possibilité d'avoir un membre désigné en plus du directeur général;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE M. Robert Bérubé, conseiller municipal, soit la personne désignée pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Chambre de Commerce Kamouraska-L'Islet en plus de M. Frédérick Lee, directeur général;

QUE le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de la facture pour l'adhésion à la Chambre de Commerce Kamouraska-L'Islet au montant de cent trente-sept dollars et soixante-sept cents (137,67 \$).

153.05.11 TROIS-PISTOLES EN CHANSONS – PARTICIPATION DE MME LAURIE LÉVESQUE DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE Trois-Pistoles sera l'hôte de la cinquième édition du festival-concours « Trois-Pistoles en chansons »;

ATTENDU QUE Mme Laurie Lévesque, de Saint-Pacôme, a été sélectionnée pour faire partie des 84 demi-finalistes de ce festival-concours;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat d'une publicité de 1/8 de page au montant de cinquante dollars (50,00 \$) dans le livre souvenir de « Trois-Pistoles en chansons » afin d'encourager et de féliciter cette jeune artiste de notre Municipalité.

154.05.11 FONDATION SOINS PALLIATIFS ANDRÉ-CÔTÉ – DEMANDE DE PARTICIPATION

ATTENDU QUE la mission de la Fondation est de recueillir des fonds afin de permettre aux personnes atteintes de cancer ou de maladie incurable en phase palliative de pouvoir demeurer à leur domicile le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE la Fondation des soins palliatifs André-Côté nous invite à participer à la première édition de son Défi Vélo qui aura lieu le samedi 2 juillet prochain;

ATTENDU QUE l'objectif est d'amasser vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$) et de faire participer une centaine de cyclistes;

ATTENDU QU'il est important de soutenir un tel travail bénévole afin que cette action citoyenne puisse grandir en qualité et en quantité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à

l'unanimité des membres présents d'offrir à la Fondation des soins palliatifs André-Côté que la Municipalité de Saint-Pacôme participe au Défi Vélo en fournissant un camion de la Municipalité et son chauffeur pour assurer la sécurité des cyclistes le 2 juillet prochain.

155.05.11 ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

ATTENDU QUE l'Association des plus beaux Villages du Québec tient son assemblée générale annuelle les 18-19 et 20 mai prochains à l'Auberge Handfield à St-Marc-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est membre de l'Association des plus beaux Villages du Québec depuis déjà plusieurs années;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de défrayer les dépenses de M. Gervais Lévesque, maire, pour assister à l'assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux Villages du Québec les 18-19 et 20 mai prochain à St-Marc-sur-Richelieu.

156.05.11 LES FLEURONS DU QUÉBEC – ACQUISITION DE PANNEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adhéré en 2009 aux fleurons du Québec;

ATTENDU QUE pour sa première participation à cette classification horticole, notre Municipalité a mérité deux Fleurons sur cinq et que les Fleurons obtenus procurent à chaque municipalité une valeur reconnue dont les conséquences sociales, économiques et environnementales sont indéniables;

ATTENDU QUE l'utilisation de panneaux officiels permet d'afficher dans les entrées et le centre du village notre cote de classification des Fleurons du Québec et informe les visiteurs de notre niveau d'embellissement paysager;

ATTENDU QUE la signalisation des Fleurons du Québec doit être uniforme sur tout le territoire québécois, une entente a été conclue entre la Corporation des Fleurons du Québec et Kalitec Inc. pour la confection des panneaux pour toutes les municipalités membres;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'un panneau de 300 x 300 mm pour fixer à l'édifice municipal au coût de quarante-cinq dollars (45,00 \$) et de deux panneaux et ses structures de 600 x 600 mm pour installation aux deux entrées du village au coût de deux cent trente-cinq dollars (235,00 \$) chacun plus un panneau qui nous sera fourni gratuitement pour installation au centre du village.

157.05.11 DON D'UN POTEAU À LA MUNICIPALITÉ DE ST-PHILIPPE-DE-NÉRI

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réfection du rang de la Canelle, des poteaux ont été déplacés et certains remplacés, nous avons procédé à l'enlèvement de certains poteaux devenus inutiles et nuisibles;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Philippe-de-Néri nous a fait la demande d'un poteau;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire don d'un poteau à la Municipalité de St-Philippe-de-Néri.

158.05.11 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h57.

**ÂGE D'OR « JOIE DE VIVRE »
Fête du mois de juillet**

Diane Poirier	1	Georgette Lévesque	10	Ginette Hudon	21
Gisèle Lebel	2	Jean-Claude Boucher	14	Jean-Guy Dion	24
Lucie Thériault	4	Michel Gagnon	14	Jean-Simon Coulombe	25
Richard Sirois	5	Marie Leblanc	18	René Dubé	27
Louise Lavoie	7	Janine C. Lavoie	19	Laurette Bard	26
Agathe Ouellet	8	Marie-Paule Lebel	19	Denise Charest	28
Michel Malouin	9	Mona Milliard	19	Raynald Lebel	30
		Suzanne Albert	20		



Saint-Pacôme a fait partie des municipalités participantes à l'événement *Fête des voisins* le samedi 4 juin dernier.

Au moins quatre fêtes de quartier ont eu lieu à Saint-Pacôme. **Un gros merci aux familles participantes !**

Si vous n'avez pas été invité à l'une de ces fêtes, peut-être que personne n'a encore pris l'initiative de l'organiser dans votre voisinage... Pourquoi ne pas prendre les devants pour l'an prochain ?

Le Comité village en santé vous souhaite à tous un très bel été !

LE PACOMIEN

Veillez prendre note que votre journal municipal fait relâche en août.

Si vous avez des articles à faire paraître pour notre publication du mois d'août, veuillez nous les transmettre avant le 11 juillet pour paraître dans notre édition de juillet 2011.

Rappel sur l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public

La période d'arrosage réglementée s'étend du 15 mai au 15 octobre et les heures permises pour les pelouses sont de 19h00 à 22h00, tout dépendant de votre numéro civique :

Lundi, mercredi et vendredi : numéros civiques PAIRS

Mardi, jeudi et samedi : numéros civiques IMPAIRS





10 ans de complicité amicale

Le 10^e gala du Prix Saint-Pacôme du roman policier s'en vient très vite! Nous sommes heureux d'annoncer que monsieur André Gagnon, un fidèle complice de la Société depuis ses tout débuts, a généreusement accepté la présidence d'honneur du gala pour le dixième anniversaire. Nous serons ravis de l'accueillir une fois de plus chez nous!

On nous aime partout

Anne Boily, de La Pocatière, a remporté en 2007 le 1^{er} prix du concours de nouvelles junior avec son texte *La traversée de la Justice*. Voilà que celui-ci a été retenu par Madame Annick Désilets du Collège Mont-Royal à Montréal, pour l'examen de compréhension de lecture de fin d'année de première secondaire. Félicitations à Mme Boily, nous sommes fiers de son succès!

On nous aime aussi dans les pages de *L'Actualité* du mois de juin. Le Prix Saint-Pacôme est à l'honneur pour illustrer les façons dont le Québec rural se réinvente. Sur 30 villages mentionnés, on y lit en numéro 1 que : « [...] Depuis 2001, Saint-Pacôme organise des rencontres littéraires et décerne un prix du polar de l'année. Dans la « capitale du roman policier », le club de lecture fait un tabac et les pentes du centre de ski portent des noms comme Arsène Lupin ou Maud Graham [...]. »

Et enfin, la Librairie L'Option de La Pocatière a aménagé un petit coin polar où vous retrouverez les candidats au Prix Saint-Pacôme 2011. Désormais, plus d'excuse pour ne pas les lire, sans compter qu'ils sont disponibles à la bibliothèque Mathilde-Massé aussitôt que le Club du polar les a lus. Faites-vous plaisir!

Les candidats au Prix Saint-Pacôme en date du 14 juin 2011

Bizango, Stanley Péan, Les Allusifs
9 ans, pas peur, André Marois, La courte échelle
Clandestino, Sergio Kokis, Lévesque éditeur
Comment appeler et chasser l'original, Sylvain Houde, Coups de tête
Contre Dieu, Patrick Sénécal, Coups de tête
Dans le quartier des agités, Jacques Côté, Alire
Femmes de gangsters, Varda Étienne, Les Intouchables
Finissants 92 : Rencontre ultime, Dominique Damien, Éditions du Mécène
Fleur de lotus, André Duchesne, Éditions du Mécène
Fond trouble, Philippe Beaudoin, Transcontinental
J'haïs le hockey, François Barcelo, Coups de tête
Jazz cool et morts subites, Michaël Draper, Marcel Broquet éditeur
La chorale du diable, Martin Michaud, Goélette
La danse des évêques, André K. Baby, Michel Broquet éditeur
La filière, Christian Morissette, Polar Presse
La nuit des infirmières psychédéliques, Sylvain Meunier, La courte échelle
La société des pères meurtriers, Michel Châteauneuf, Vents d'Ouest
La vérité sur les Phalanges du cie, Luis Samson, Éditions du Mécène
Le coût de la beauté, Andrée Dahan, Marcel Broquet éditeur
Les Marionnettistes, tome 2, Le syndrome de Richelieu, Jean Louis Fleury, Guy Saint-Jean
Les Marionnettistes, tome 3, Table rase, Jean Louis Fleury, Guy Saint-Jean
Maria chape de haine, Luc Baranger, Éditions de la Baleine
Momentum, Patrick de Friberg, Goélette
Pandémonium Cité, David Bergeron, Coups de tête
Pour ne pas mourir ce soir, Guillaume Lapierre-Desnoyers, Lévesque éditeur
Vanités, Johanne Seymour, Libre Expression
Zone 5, Michel Vézina, Coups de tête

ATELIER DE CONTES POUR ENFANTS À LA BIBLIOTHÈQUE MATHILDE-MASSÉ



La Corporation régionale de la Salle André-Gagnon organise un atelier de contes le 29 juin prochain, à la bibliothèque Mathilde-Massé de Saint-Pacôme.

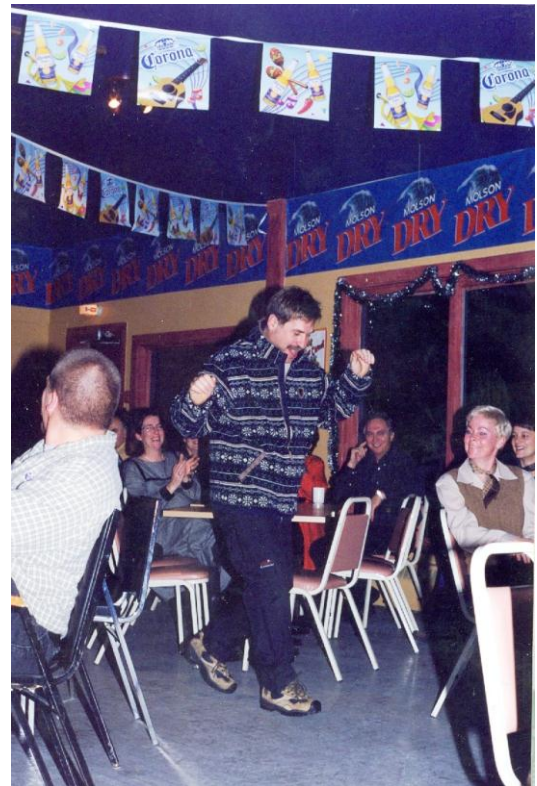
L'atelier d'une durée de 3h30 a pour objectif de permettre à un petit groupe d'enfants de découvrir l'univers des contes et de créer leur propre conte. Celui-ci sera ensuite présenté sur la scène de la Salle André-Gagnon, selon l'horaire établi. Cette présentation se fera à l'intention des parents et de la communauté.

Durant les ateliers, les jeunes seront accompagnés par Florian Levesque, un conteur professionnel qui exerce son métier depuis maintenant plus de 12 ans.

L'atelier s'adresse aux enfants âgés de 8 à 11 ans. D'autres groupes d'âge pourront être considérés en fonction de la demande. Les parents intéressés à y inscrire leur enfant peuvent le faire en contactant l'agente de développement de la Municipalité, Mathilde C. Loiselle, au 418-852-2356.

Bientôt 50 ans de ski à Saint-Pacôme

Dans le cadre des fêtes du 50e anniversaire de fondation du centre de ski Côte des Chats de Saint-Pacôme, plusieurs personnes nous ont prêté des photos. Nous sommes donc à la recherche de l'identité de ces personnes et en quelle année la photo aurait été prise. Vous reconnaissez-vous?? Reconnaissez-vous quelqu'un de votre entourage?? Si oui, communiquez avec Mme Lise Dubé au 852-2340 ou encore par internet à lise.dub@videotron.ca





NOUVEL ESPOIR POUR LES FUMEURS !

Thérapie intensive

6 jours consécutifs – accompagnement 24h/24h

Prochains séjours : 26 juin au 1 juillet 2011
28 août au 2 septembre 2011

Encadrement par une équipe composée de professionnels

- Médecin
- Psychologue
- Éducateurs
- Autres spécialistes

1. Contenu du programme

- Suivi médical
- Suivi psychologique individuel et de groupe
- Ateliers portant sur tous les aspects de la dépendance
- Activités reliées à la connaissance de soi (physique et psychologique)

Pour s'inscrire

- Téléphone : (418) 852-2866
 - Endroit : La Montée, située à Saint-Pacôme
 - Coût: 360 \$ (repas et hébergement inclus)
- Possibilité de plusieurs versements.*

La Montée, qui compte plus de 18 ans d'expertise dans le traitement des dépendances, est fière d'innover avec ce nouveau programme...Du jamais vu au Québec, qui redonne un nouvel espoir à tous les fumeurs !

Félicitations !!!

Un grand coup de chapeau à **l'Auberge Comme au premier jour**, qui s'est mérité un prix dans la nouvelle catégorie de mise en valeur des produits du terroir québécois certifié, lors de la remise de l'association de l'Agrotourisme et du Tourisme gourmand qui a eu lieu le 29 mai dernier.

Félicitations à Jean et Doris.



Moyens de financement

- Création et vente d'aimants à frigidaire
- Création et vente de boîtes à vin
- Création et vente de cartes artisanales
- Lave-O-ton
- Porte à porte organisé pour amasser les cannettes et les bouteilles vides
Aussi possible de venir les porter en tout temps au Focus le vendredi soir entre 19h et 23h
- Souper hot-dog (à voir)
- Vente de pains

**Surveillez les dates dans le calendrier pour connaître les moments des évènements!!!!*

Finalités

* Après réflexion, nous opterons finalement pour une seule sortie à l'extérieur cet été et s'il reste de l'argent provenant de nos moyens de financement nous aimerions faire l'achat d'un nouveau téléviseur ou autre, tout dépendamment du reste de notre profit amassé...

- **Village des sports**
(date soumise: Le dimanche 7 août 2011
* en cas de changement de date, nous vous aviserons à l'avance*)
- **Achat de matériel, ex.: téléviseur**

CALENDRIER

FOCUS 2011

Juillet 2011
Août 2011
Septembre 2011

Attention si tu veux participer à une activité, il faut absolument que tu t'impliques dans un des moyens de financement (minimum).

**Pour toutes questions ou renseignements, vous pouvez nous contacter au Focus le vendredi soir de 19h à 23h.
418-852-2356, poste 2**

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

Il est à noter que pendant cette période de trois mois, nous allons mettre l'accent sur les moyens de financement ainsi que les activités et jeux à l'extérieur improvisés....

Vendredi 1^{er} juillet

- Soirée libre
- Retour des profits amassés part la vente de pains personnelle.

Dimanche 3 juillet

13h à 16h: Porte à porte pour ramasser des bouteilles et des cannettes vides. (moyen de financement)

Vendredi 8 juillet

Soirée libre

Vendredi 15 juillet

Soirée libre

Samedi 16 juillet et dimanche 17 juillet

10h00 à 16h00: Lave-O-ton

Vendredi 22 juillet

Soirée libre

Vendredi 29 juillet

Soirée libre

Vendredi 5 août

Soirée libre

Dimanche 7 août

Village des sports (à confirmer)

Vendredi 12 août

Soirée libre

Vendredi 19 août

Party disco: BAL EN BLANC (détails à venir)

Vendredi 26 août

Soirée libre

Vendredi 2 septembre

Soirée libre

Vendredi 9 septembre

Soirée cinéma au Cinéma LOUISE (local du focus indisponible pendant ce temps). Regroupement à 19h30 au FOCUS (détails à venir et date à confirmer)

Vendredi 16 septembre

Création d'un comité pour faire un couloir de l'horreur à l'Halloween

Vendredi 23 septembre

Soirée libre

Vendredi 30 septembre

20h: Atelier avec les travailleurs de rue sur le suicide

DATES À RETENIR**Juillet 2011**

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE Les dimanches de 10h00 à 12h00, les mardis de 18h30 à 20h30 et les jeudis de 14h00 à 16h00 Téléphone : 418-315-0579					1 Fête du Canada Vidange 2	2
3	4	5 Récupération 1 20h Séance du conseil	6	7	8 Récupération 2	9
10	11	12 Vidange 1	13	14	15 Vidange 2	16
17	18	19 Récupération 1	20	21	22 Récupération 2	23
24 31	25	26 Vidange 1	27	28	29 Vidange 2	30

Date de tombée : 11 juillet 2011

Prochaine parution : 20 juillet 2011